

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2021 - 48		
Avis direct (expert délégué) Date : 06/07/2021	Objet : Déplacement d'un nid de Cigogne blanche à Raedersdorf (68)	Avis : Favorable avec recommandations

Contexte

La société TDF a installé un mât et une corbeille sur le terrain d'un particulier (localisation dans le dossier). Le propriétaire du terrain souhaite que le nid soit retiré et impose à la société TDF une astreinte financière jusqu'au déplacement du nid.

En accord avec la commune, il est proposé de déplacer le nid à environ 800m, sur un terrain communal.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche ?

Supports de réflexion

CERFA
Plan

Analyse du CSRPN

La population de cigogne blanche d'Alsace, plus de 1300 couples en 2021 (comptage encore en cours), n'a jamais été aussi élevée. Le département du Haut-Rhin hébergeait déjà plus de 500 couples en 2020. Aussi le déplacement d'un nid n'affectera d'aucune façon la population de Cigogne blanche alsacienne.

Avis du CSRPN

Le CSRPN donne son accord pour le déplacement du nid, à l'issue du cycle de reproduction en cours, donc après l'envol définitif des jeunes du nid.

Recommandations

Attendre le départ définitif des jeunes du nid avant de déplacer le nid. Installer un nouveau site de nidification (mât avec socle) sur un autre site à proximité.

Yves MULLER, expert-délégué, vice-président de la commission Espèces Protégées du CSRPN Grand Est

